

# GAYDIER Jean, Francis

**Né le 18 janvier 1921 à Sedan (Ardennes) ; professeur ; syndicaliste, secrétaire de la section de la Marne de la FEN (1952-1957), secrétaire de la section académique de Reims (Marne) du SNES.**

Son père, Jean Gaydier, paysan puis militaire de carrière rengagé après la guerre de 1914-1918, affecté comme sous-officier à Sedan en 1927, termina sa carrière professionnelle comme marchand forain en toiles ; sa mère, née France Égal, était institutrice. Sans être vraiment des militants, ses parents étaient engagés : son père à la Ligue des droits de l'Homme et au syndicat des locataires, sa mère au Syndicat national des instituteurs et institutrices de France.

Jean Gaydier effectua sa scolarité primaire à l'école de Sedan-centre où sa mère exerçait, puis fréquenta le collège Turenne de Sedan de la sixième à la terminale en tant que boursier. Bachelier en 1936, excellent élève et gros travailleur, il entra en khâgne au lycée Lakanal de Sceaux, le lycée des boursiers, où il fut le « bizuth » d'[André Drubay](#). Il fut durant deux années, selon sa propre expression, une « bête à concours » et fut admissible à l'École normale supérieure en 1939. Conscrit de la classe 1941, il ne fut pas mobilisé mais fut incorporé dans les Chantiers de jeunesse durant huit mois en 1941-1942.

Durant l'Occupation, bien qu'animé par un fort sentiment anti-vichyssois, Jean Gaydier ne participa pas à la Résistance. Il échappa par chance au Service du travail obligatoire, bénéficiant de son admissibilité à l'agrégation des lettres en 1943 alors qu'il était étudiant à la faculté de Clermont-Ferrand et de sa réussite au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges. Nommé professeur au lycée de garçons Clemenceau de Reims, il y demeura jusqu'à sa retraite en 1981. Il fut reçu à l'agrégation des lettres en 1945 et épousa en 1946 Andrée Charrondièrre, professeure de lettres, avec laquelle il eut quatre enfants.

Syndiqué au SNES dès la Libération, Jean Gaydier participa d'abord à la vie de sa section d'établissement (S1), et fut remarqué en 1947 à une assemblée générale de la FEN de la Marne par [Léon Borgniet](#), instituteur communiste, secrétaire de la section départementale du SNI, qui le « recruta » pour militer au plan fédéral. En 1948, il entra au bureau de la section départementale de la FEN qui se prononça très majoritairement contre la scission de la CGT et qui, saisissant l'opportunité offerte par la possibilité de la double affiliation retenue par le congrès de la FEN devenue autonome, adhéra également en bloc à la FEN-CGT.

Secrétaire de cette section de 1952 à 1957, Jean Gaydier était convaincu que la FEN ne devait être ni un cartel de syndicat ni un parlement de tendances. Dans cet esprit, il se voulut l'héritier et le continuateur de « l'originalité marnaise », c'est-à-dire de la constitution dans la fédération, à côté des syndicats nationaux, de syndicats uniques départementaux rassemblant tous les membres de l'enseignement public, actifs et retraités, organisation non retenue par la FEN qui ne voulut plus reconnaître, à partir de 1949, que des sections départementales constituées par les sections départementales de ses syndicats nationaux. Au congrès fédéral de 1953, préoccupé par les blocages engendrés par la confrontation des tendances, il défendit une motion préalable au débat d'orientation, proposant un découplage entre les élections à la commission administrative (à la proportionnelle des tendances) et la définition d'une orientation générale sur la base d'un programme élaboré par consensus. Il défendit constamment ces positions contre la majorité de la direction de la FEN qui finit par imposer à la section de la Marne de se mettre en conformité avec les statuts fédéraux. Il fut désigné en 1954 comme membre suppléant de la commission administrative nationale de la FEN.

Après 1957, Jean Gaydier s'impliqua particulièrement dans l'action contre la guerre d'Algérie et dans les débats sur l'école comme le montre la motion pédagogique de la section de la Marne au congrès de la FEN de 1965, défendant, dans la ligne du projet Langevin-Wallon, un système éducatif fondé sur l'orientation et non la sélection et une formation unique de tous les maîtres au niveau licence.

En 1962, lorsque l'académie de Reims fut créée, Jean Gaydier devint secrétaire de la section académique du SNES, le demeura jusqu'en 1967 et fut élu à ce titre membre de la commission administrative nationale, défendant les positions du courant B « Unité et Action ».

Après la création du nouveau SNES, Jean Gaydier continua à militer à son syndicat et à la FEN jusqu'à sa retraite, puis à la Fédération générale des retraités.

SOURCES : Arch. IRHSES (fonds Drubay). — *La Marne enseignante*, presse syndicale. —  
Témoignages de l'intéressé aux séminaires d'histoire de la FSU.

**Pierre Petremann**